

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 930**27 octobre 2001****SOMMAIRE**

A.D. Marketing, Dudelange.....	44606	Dinky Finance Invest, S.à r.l., Luxembourg.....	44620
A.D. Marketing, Dudelange.....	44606	Ducar S.A., Roeser.....	44624
A.D. Marketing, Dudelange.....	44606	Edizione Finance International S.A., Luxembourg	44624
Allgemeine Immobiliengesellschaft AG, Luxem- bourg.....	44606	Electricité Thull, S.à r.l., Pétange.....	44615
Allgemeine Immobiliengesellschaft AG, Luxem- bourg.....	44606	Emolife Holding S.A., Luxembourg.....	44627
Allgemeine Immobiliengesellschaft AG, Luxem- bourg.....	44606	Enni Holding S.A., Luxembourg.....	44627
Andante S.A., Luxembourg.....	44609	Euro Comma S.A., Luxembourg.....	44628
Andante S.A., Luxembourg.....	44610	Faranda S.A., Luxembourg.....	44628
Antares Holding S.A., Luxembourg.....	44607	Feres S.A.H., Luxembourg.....	44626
Archetype Holding S.A., Luxembourg.....	44612	Fiduciaire Billon, S.à r.l., Luxembourg.....	44631
Archetype Holding S.A., Luxembourg.....	44614	Fiduciaire Billon, S.à r.l., Luxembourg.....	44631
Atar S.A., Bertrange.....	44634	Fiduciaire Rutledge & Associés S.A., Luxembourg	44629
Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg.....	44608	Financière du Mont d'Arbois S.A.H., Luxembourg	44627
Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg.....	44607	Financière Sainte-Croix Holding S.A., Luxem- bourg.....	44633
Banque Générale du Luxembourg S.A., Luxem- bourg.....	44611	Financière Sainte-Croix Holding S.A., Luxem- bourg.....	44633
Banque Générale du Luxembourg S.A., Luxem- bourg.....	44612	Financière Sainte-Croix Holding S.A., Luxem- bourg.....	44634
Baseuropa S.A., Luxembourg.....	44598	Finaurore Holding S.A., Luxembourg.....	44630
Brabant S.A.H., Luxembourg.....	44615	Finsilver S.A., Luxembourg.....	44632
Brasilux S.A., Luxembourg.....	44610	Framolux S.A., Luxembourg.....	44631
C.I.D., Cosmetics International Distribution S.A., Luxembourg.....	44616	Gastrofood Holding S.A., Luxembourg.....	44632
C.I.D., Cosmetics International Distribution S.A., Luxembourg.....	44616	GC Pan European Crossing Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg.....	44634
(J.) Carlsson & Co, S.à r.l., Luxembourg.....	44615	Générale de Transaction, S.à r.l.....	44598
Chorfas S.A., Luxembourg.....	44615	Gerrard Energy Ventures S.A., Luxembourg.....	44635
Cisco Systems Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	44598	Gerrard Energy Ventures S.A., Luxembourg.....	44637
Claremont Consulting Services S.A., Luxembourg	44617	Gerrard Energy Ventures S.A., Luxembourg.....	44640
Copesa S.A., Luxembourg.....	44618	Immo Space S.A., Luxembourg.....	44598
Coral Finance S.A., Luxembourg.....	44617	Immobilière Industrielle Luxembourg S.C.l., Lu- xembourg.....	44631
Cyber Media Group S.A., Luxembourg.....	44618	Jabbalux S.A., Luxembourg.....	44632
Cyber Media Group S.A., Luxembourg.....	44619	LSF Wohnpark Investments, S.à r.l., Luxem- bourg.....	44594
Dalifin S.A., Luxembourg.....	44616	LSF Wohnpark Investments, S.à r.l., Luxem- bourg.....	44597
Danica Life and Pension S.A., Luxembourg.....	44625	RAR S.A., Luxembourg.....	44607
Danica Life and Pension S.A., Luxembourg.....	44626	RAR S.A., Luxembourg.....	44607
Danica Life and Pension S.A., Luxembourg.....	44626	T.W. S.A., Luxembourg.....	44601
Dashabo S.A., Luxembourg.....	44605	V. Bo Investments S.A., Luxembourg.....	44599
Dexia Investments Luxembourg S.A., Luxem- bourg.....	44617	Venture Investment S.A., Luxembourg.....	44594
		Zakari S.A., Luxembourg.....	44603

VENTURE INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.907.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 49, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 février 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Hans Hagedorn, demeurant à Ponte Capriasca (CH), Président et administrateur-délégué;
- Monsieur André Wilwert, demeurant au 59, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg;
- Monsieur Eric Magrini, Maître en droit, demeurant au 27, rue Nicola Lioz, L-1938 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Signature.

(23005/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2001.

LSF WOHN PARK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.749.

In the year two thousand and one, on the fifteenth day of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) LONE STAR FUND III (U.S.), L.P., established in Delaware USA, with its professional address at 600 North Pearl Street, Suite 1550, Dallas, Texas 75201, represented by Mr Benjamin D. Velvin III, Vice President of LONE STAR MANAGEMENT Co. III, Ltd., with professional address in Clarendon House, Two Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, as general partner of LONE STAR PARTNERS III, L.P., with professional address in Clarendon House, Two Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, as general partner of LONE STAR FUND III (U.S.), L.P.,

here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Dallas, on 28th February, 2001;

2) LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P., established in Bermuda, with its professional address at Clarendon House, Two Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, represented by Mr John P. Grayken, President of LONE STAR MANAGEMENT Co. III, Ltd., with professional address in Clarendon House, Two Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, as general partner of LONE STAR PARTNERS III, L.P., with professional address in Clarendon House, Two Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, as general partner of LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P.,

here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Dallas, on 28th February, 2001;

3) HUDCO PARTNERS III, L.P., established in Delaware USA, with its professional address at 600 North Pearl Street, Suite 1550, Dallas, Texas 75201, represented by Mr Steven R. Shearer, Vice President of HudCo GenPar III, LLC, with professional address in 600 North Pearl Street, Suite 1550, Dallas, Texas 75201, as general partner of HudCo PARTNERS III, L.P.,

here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Dallas, on 28th February, 2001;

4) HEGRO IMMOBILIEN VERWALTUNGS- UND HANDELS AG, a company organised under the laws of Germany, established in Kleinseebacher Str. 8a, D-91096 Möhrendorf, Germany, represented by Mr Peter Groner, manager,

here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Dresden, on 7th March, 2001.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said here above, have requested the undersigned notary to act that they represent the entirety of the share capital of LSF WOHN PARK INVESTMENTS, S.à r.l. (hereafter the «Company»), incorporated by a deed of 31st October, 2000 of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the trade and company register at the Luxembourg district court in the section B under the number 78 749, amended by a deed of the same notary on 29th December, 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and that they unanimously have taken the following resolutions:

First resolution

The partners of the Company unanimously resolve to increase the subscribed share capital of the Company in an amount of Euro 4,552,000.- from its current amount of Euro 13,000.- to Euro 4,565,000.- by way of creation and of issue of 177,528 class A shares and 4,552 class B shares having a nominal value of Euro 25.- per share by way of a con-

tribution in kind consisting of the conversion of registered loan notes due 31st December, 2010 (the «Loan Notes») into share capital.

Subscription - Payment

The partners unanimously resolve to accept and to have the following subscriptions and payments to the share capital increase recorded, as follows:

- LONE STAR FUND III (U.S.), L.P., here represented by Mr Jean Schaffner, prenamed, declares to subscribe 106,535 class A shares by way of a contribution in kind consisting of the conversion of Loan Notes in a principal amount of Euro 2,663,375 into share capital.

- LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P., here represented by Mr Jean Schaffner, prenamed, declares to subscribe 67,446 class A shares by way of a contribution in kind consisting of the conversion of Loan Notes in a principal amount of Euro 1,686,150.

- HUDCO PARTNERS III, L.P., here represented by Mr Jean Schaffner, prenamed, declares to subscribe 3,547 class A shares by way of a contribution in kind consisting of the conversion of Loan Notes in a principal amount of Euro 88,675 into share capital.

- HEGRO IMMOBILIEN VERWALTUNGS- UND HANDELS AG, here represented by Mr Jean Schaffner, prenamed, declares to subscribe 4,552 class B shares by way of a contribution in kind consisting of the conversion of Loan Notes in a principal amount of Euro 113,800 into share capital.

It results from a report issued on 12th March, 2001, by Mr Yves Damon, Financial Controller Europe, with respect to the present contribution of the Loan Notes that the Loan Notes contributed are worth at least Euro 4,552,000.- Further the Loan Notes so contributed in kind are in registered form and, as the above-mentioned partners are the sole holders of the Loan Notes, freely transferable. All such Loan Notes are forthwith contributed to the Company and are thus extinguished as the Company is the debtor of these Loan Notes.

A copy of the above document, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

In addition, LONE STAR FUND III (U.S.), L.P., LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P., HUDCO PARTNERS III, L.P. and HEGRO IMMOBILIEN VERWALTUNGS- UND HANDELS AG represent and warrant that:

- the Loan Notes contributed in kind to the Company are fully paid-up;
- LONE STAR FUND III (U.S.), L.P., LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P. and HUDCO PARTNERS III, L.P. and HEGRO IMMOBILIEN VERWALTUNGS- UND HANDELS AG are solely entitled to such Loan Notes and possess the power to dispose of the Loan Notes;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the contributed Loan Notes be transferred to it;
- they accept the transfer of the Loan Notes to the Company;
- the amendment of register of holders of Loan Notes will be effected upon receipt of the notarial deed witnessing the increase in share capital of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6 of the Articles of Association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is set at Euro 4,565,000 represented by 178,035 class A shares and by 4,565 class B shares, having both a nominal value of Euro 25 per share each.»

Third resolution

The partners of the Company unanimously resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes.

Transitory provisions

As a result of the share capital increase the legal and beneficial owner of 178,035 class A shares and of 4,565 class B shares with a nominal value of EUR 25 each are:

LONE STAR FUND III (U.S.), L.P.....	106,839 class A shares
LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P.....	67,639 class A shares
HUDCO PARTNERS III, L.P.....	3,557 class A shares
	178,035 class A shares
HEGRO IMMOBILIEN VERWALTUNGS- UND HANDELS AG	4,565 class B shares
	4,565 class B shares

Valuation

For registration purposes, the present capital increase is valued at one hundred and eighty-three million six hundred and twenty-seven thousand two hundred and twenty-five (183,627,225.-) Luxembourg francs.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing parties, they signed, through their mandatory, with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et un, le quinze mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LONE STAR FUND III (U.S.), L.P., établi au Delaware, USA, avec adresse professionnelle à 600 North Pearl Street, Suite 1550, Dallas, Texas 75201, représenté par M. Benjamin D. Velvin III, vice président de LONE STAR MANAGEMENT Co. III, Ltd., avec adresse professionnelle à Clarendon House, Two Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, agissant en tant que general partner de LONE STAR PARTNERS III, L.P., avec adresse professionnelle à Clarendon House, Two Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, le general partner de LONE STAR FUND III (U.S.), L.P.,

ici représenté par M. Jean Schaffner, avocat à la Cour, résident à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Dallas, le 28 février 2001;

2) LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P., établi aux Bermudes, avec adresse professionnelle à Clarendon House, Two Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, représenté par M. John P. Grayken, président de LONE STAR MANAGEMENT Co. III, Ltd., avec adresse professionnelle à Clarendon House, Two Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, agissant en tant que general partner de LONE STAR PARTNERS III, L.P., avec adresse professionnelle à Clarendon House, Two Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, le general partner de LONE STAR FUND III (Bermuda), L.P.,

ici représenté par M. Jean Schaffner, avocat à la Cour, résident à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Dallas, le 28 février 2001;

3) HUDCO PARTNERS III, L.P., établi au Delaware, USA, avec adresse professionnelle à 600 North Pearl Street, Suite 1550, Dallas, Texas 75201, représenté par M. Steven R. Shearer, vice président of HudCo GenPar III, LLC, ayant son adresse professionnelle à 600 North Pearl Street, Suite 1550, Dallas, Texas 75201, agissant en tant que general partner de HudCo Partners III, L.P.,

ici représenté par M. Jean Schaffner, avocat à la Cour, résident à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Dallas, le 28 février 2001.

4) HEGRO IMMOBILIEN VERWALTUNGS- UND HANDELS AG, société de droit allemand, établie à Kleinseebacher Str. 8a, D-91096 Möhrendorf, Allemagne, représenté par M. Peter Groner, gérant.

ici représenté par M. Jean Schaffner, avocat à la Cour, résident à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Dresden, le 7 mars 2001.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et par le notaire soussigné, seront portées en annexe de la présente résolution, qui sera déposée auprès du registre du commerce et des sociétés.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, demandent au notaire soussigné de prendre acte qu'ils représentent l'intégralité du capital social de LSF WOHN PARK INVESTMENTS, S.à r.l. (ci-après la «Société»), établie par acte du notaire soussigné du 31 octobre 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg sous la section B, numéro 78.749, modifiée par acte du même notaire du 29 décembre 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et qu'ils ont pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident unanimement d'augmenter le capital social de la société à concurrence de Euro 4.552.000, pour le porter de son montant actuel de Euro 13.000,- jusqu'à 4.565.000,- par voie de création et d'émission de 177.528 parts sociales de classe A et 4.552 parts de classe B, d'une valeur nominale de Euro 25,- chacune. Cette augmentation se fera par voie d'apport en nature, qui se traduit par la conversion d'obligations expirant le 31 décembre 2010 (ci-après les «Obligations») en parts sociales.

Souscription - Paiement

Les associés décident unanimement d'accepter et de procéder aux souscriptions et paiements relatifs à l'augmentation de capital suivantes:

- LONE STAR FUND III (U.S.), L.P., précité, représenté par Me Jean Schaffner, déclare souscrire 106.535 parts sociales de classe A par voie d'apport en nature, qui se traduit par une conversion d'Obligations d'une valeur de Euro 2.663.375 en parts sociales.

- LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P., précité, représenté par Me Jean Schaffner, déclare souscrire 67.446 parts sociales de classe A par voie d'apport en nature, qui se traduit par une conversion d'Obligations d'une valeur de Euro 1.686.150 en parts sociales.

- HUDCO PARTNERS III, L.P., précité, représenté par Me Jean Schaffner, déclare souscrire 3.547 parts sociales de classe A par voie d'apport en nature, qui se traduit par une conversion d'Obligations d'une valeur de Euro 88.675 en parts sociales.

- HEGRO IMMOBILIEN VERWALTUNGS- UND HANDELS AG, précité, représenté par Me Jean Schaffner, déclare souscrire 4.552 parts sociales de classe B par voie d'apport en nature, qui se traduit par une conversion d'Obligations d'une valeur de Euro 113.800 en parts sociales.

Sur base du rapport d'évaluation élaboré le 12 mars 2001 par Monsieur Yves Damon, Financial Controller Europe de la Société, il s'avère que les apports ci-dessus ont une valeur au moins égale à Euro 4.552.000,-. Par ailleurs, les Obligations ont été émises sous forme nominative et les associés énumérés ci-dessus sont les uniques titulaires des Obliga-

tions. L'ensemble des Obligations de la Société qui ont été converties en parts sociales de la Société, prennent fin par la même, la Société en étant le débiteur.

En outre, LONE STAR FUND III (U.S.), L.P., LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P., HUDCO PARTNERS III, L.P. and HEGRO IMMOBILIEN VERWALTUNGS- UND HANDELS AG garantissent que:

- les Obligations, apportées en nature à la Société, ont été entièrement libérées;
- LONE STAR FUND III (U.S.), L.P., LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P., HUDCO PARTNERS III, L.P. et HEGRO IMMOBILIEN VERWALTUNGS- UND HANDELS AG sont les uniques titulaires des Obligations et disposent du pouvoir de les céder;
- il n'existe pas de droits de préemption ou d'autres droits conférant à un tiers le pouvoir d'acquérir les Obligations en priorité;
- ils acceptent de transférer les Obligations à la Société;
- il sera procédé aux modifications du registre des titulaires d'Obligations dès la réception de l'acte notarié confirmant l'augmentation du capital social.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La capital social de la Société s'élève à Euro 4.565.000, divisé en 178.035 parts sociales de classe A et 4.565 parts sociales de classe B, la valeur nominale de chacune des parts sociales s'élevant à Euro 25.»

Troisième résolution

Les associés de la Société décident unanimement de modifier le registre des associés en fonction des changements opérés ci-dessus.

Dispositions transitoires

La structure du capital social, composé de 178.035 parts sociales de classe A et de 4.565 parts sociales de classe B, la valeur nominale s'élevant à Euro 25, qui résulte de l'augmentation du capital se présente comme suit:

LONE STAR FUND III (U.S.), L.P.	106.839 parts sociales de classe A
LONE STAR FUND III (BERMUDA), L. P.	67.639 parts sociales de classe A
HUDCO PARTNERS III, L.P.	3.557 parts sociales de classe A
	178.035 parts sociales de classe A
HEGRO IMMOBILIEN VERWALTUNGS- UND HANDELS AG	4.565 parts sociales de classe B
	4.565 parts sociales de classe B

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est évaluée à cent quatre-vingt-trois millions six cent vingt-sept mille deux cent vingt-cinq (183.627.225,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Schaffner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 128S, fol. 86, case 7. – Reçu 1.836.272 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

M. Weinandy.

Signé par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(23134/230/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2001.

LSF WOHPARK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.749.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 308 du 15 mars 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(23135/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2001.

BASEUROPA S.A., Société Anonyme,
(anc. BASEUROPA HOLDING S.A.).
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 32.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 53, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2001.

BASEUROPA S.A.

Signature

(23048/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2001.

GENERALE DE TRANSACTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 53.113.

Par la présente, Monsieur Olivier Lang dénonce ce jour, et avec effet immédiat, le siège social de la SOCIETE GENERALE DE TRANSACTION domiciliée en son étude.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

O. Lang.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 551, fol. 42, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23109/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2001.

IMMO SPACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.477.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 59, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Caroline Folmer, Jean Lambert, EDIFAC S.A., administrateurs et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont renouvelés pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Extrait sincère et conforme

IMMO SPACE S.A.

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 59, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23116/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2001.

CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 78.770.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat signé en date du 15 mars 2001 entre la société CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., et l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie aux 38-40, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg, qu'un contrat de domiciliation a été conclu pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23316/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

V. Bo INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

STATUTS

L'an deux mille un, le cinq mars.

Par-devant Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société GREटना OVERSEAS CORPORATED, établie et ayant son siège social à VanderpoolPlaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I., Roadtown, Tortola, British Virgin Islands,

2. La société SHAINA INTERNATIONAL Ltd, établie et ayant son siège social à VanderpoolPlaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I., Roadtown, Tortola, British Virgin Islands,

représentées toutes deux par la société CD-GEST, S.à r.l., préqualifiée, elle-même ici représentée par Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, délivrées à Tortola le 1^{er} décembre 1999, restées annexées à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentant le 24 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 914B, fol. 64, case 6.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de V. Bo INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la création de sites Internet.

La société a également pour objet la réalisation de toutes opérations de marketing destinées à développer les ventes de ses clients, ainsi que la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 17.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. La société GREटना OVERSEAS CORPORATED, mille cinq cent cinquante actions.	1.550
2. La société SHAINA INTERNATIONAL Ltd, mille cinq cent cinquante actions.	1.550
Total: trois mille cent actions	<u>3.100</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante mille francs (60.000,-).

Les comparants à l'acte sont cependant solidairement tenus vis-à-vis du notaire pour paiement de ces frais.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Olivier Nile, administrateur, demeurant à L-1420 Luxembourg, 141A, avenue Diderich.

b) Madame Françoise Neefs, administratrice, demeurant à B-1360 Maleves Ste-Marie, 44, rue du Manoir.

c) Madame Véronique Carton, administratrice, demeurant à B-1410 Waterloo, 77, avenue Reine Astride.

3. Est nommée administratrice-déléguée:

Madame Véronique Carton, prénommée.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société CD-SERVICES, S.à r.l., établie à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Collot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2001, vol. 128S, fol. 64, case 4. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 30 mars 2001.

P. Bettingen.

(23270/202/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

T.W. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

STATUTS

L'an deux mille un, le seize mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société LENHAM LIMITED, ayant son siège social à Douglas 5, Athol Street (Ile de Man), ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de T.W. S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent Euro (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société LENHAM LIMITED, prédésignée, trois cent neuf actions	309
2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette;
- 2.- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à Esch-sur-Alzette;
- 2.- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à Wormeldange-Haut.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mars 2001, vol. 514, fol. 6, case 7. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 avril 2001.

J. Seckler.

(23268/231/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

ZAKARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

STATUTS

L'an deux mille un, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme WINTRUST HOLDING S.A., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich, ici représentée par son administrateur Monsieur Frank Amouyal, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- 2.- La société anonyme INTERALPINA HOLDING S.A., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, ici représentée par son administrateur Madame Joëlle Karp, juriste, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de ZAKARI S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale, ainsi que le conseil et l'assistance en marketing.

La société a en outre pour objet la mise à disposition de vendeurs confirmés, notamment lors de manifestations, foires, journées portes ouvertes et quinzaines commerciales.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 5. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société est engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué de la société, soit par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme WINTRUST HOLDING S.A., prédésignée, cinquante actions	50
2.- La société anonyme INTERALPINA HOLDING S.A., prédésignée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25 %), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante-huit mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Frank Amouyal, employé privé, demeurant à L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

b) Madame Agnès Casafina, employée privée, demeurant à L-2521 Luxembourg, 11, rue Demy Schlechter.

c) Madame Maria Fasano, employée privée, demeurant à L-2127 Luxembourg, 8, rue des Marguerites.

Les mandats des administrateurs sont effectués à titre gratuit.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

- La société anonyme FIDUCIAIRE EUROPEENNE S.A., ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

5) Le siège social est établi à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept (7) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Frank Amouyal, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Amouyal, J. Karp, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2001, vol. 514, fol. 8, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2001.

J. Seckler.

(23271/231/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

DASHABO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 26.505.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le Conseil d'Administration de la société, Monsieur Aloyse Scherer, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2001 le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euro deux millions quatre cent quatre-vingt mille (2.480.000 EUR), représenté par deux mille actions (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23328/657/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

A.D. MARKETING.

Siège social: L-3403 Dudelange, 1, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 60.764.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 avril 2001.

Signatures.

(23274/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

A.D. MARKETING.

Siège social: L-3403 Dudelange, 1, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 60.764.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 avril 2001.

Signatures.

(23275/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

A.D. MARKETING.

Siège social: L-3403 Dudelange, 1, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 60.764.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 avril 2001.

Signatures.

(23276/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

ALLGEMEINE IMMOBILIENGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 34.549.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

Signatures.

(23280/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

ALLGEMEINE IMMOBILIENGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 34.549.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

Signatures.

(23281/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

ALLGEMEINE IMMOBILIENGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 34.549.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

Signature.

(23282/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

RAR S.A., Société Anonyme,
(anc. ALIAS INTERNATIONAL S.A.).
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange en date du 29 mars 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 2 avril 2001, vol. 857, fol. 88, case 2:

L'assemblée générale a décidé de changer la dénomination sociale en RAR S.A.

Suite à cette décision l'article 1^{er} des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de RAR S.A.»

Differdange, le 4 avril 2001.

Pour extrait conforme

R. Schuman

Le notaire

(23278/237/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

RAR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(23279/237/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

ANTARES HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 29.288.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour la société ANTARES HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(23288/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.310.

Société Anonyme constituée le 4 avril 1953 suivant publication au Mémorial numéro 39 du 7 mai 1953 par transformation de la BANQUE MATHIEU FRERES, Société en nom collectif, constituée le 31 mars 1937.

Statuts modifiés et coordonnés suivant publication au Mémorial numéro 75 du 5 avril 1974, 162 du 6 août 1976, 197 du 21 septembre 1976, transformée en BANQUE DE LUXEMBOURG, suivant publication au Mémorial numéro 143 du 27 juin 1977, statuts modifiés et coordonnés suivant publication au Mémorial numéro 21 du 30 janvier 1979, 38 du 25 février 1980, 56 du 18 mars 1980, 68 du 4 avril 1981, 287 du 29 décembre 1981, 52 du 16 mars 1982, 95 du 7 avril 1983, 110 du 25 avril 1984, 117 du 25 avril 1985, 201 du 17 juillet 1987, 160 du 11 juin 1988, 352 du 27 septembre 1990, 303 du 25 juin 1993, 142 du 14 avril 1994, 502 du 16 septembre 1997 et 471 du 21 juin 1999.

—
Composition du Conseil d'Administration

MM. - Robert Reckinger

Président

Luxembourg

- Philippe Vidal

Vice-Président

Président Directeur Général du CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE ET DE LORRAINE, Strasbourg

- Ernst Wilhelm Contzen

Vice-Président

Administrateur-Délégué de la DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg

- Pierre Ahlborn

Administrateur

Administrateur-Délégué de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., Luxembourg

- Jacques Delvaux

Administrateur

Notaire, Luxembourg

- Camille Diederich

Administrateur

Ingénieur diplômé EPFZ, Luxembourg

- Jean Hoss

Administrateur

Avocat, Luxembourg

- Pierre Jachez

Administrateur

Directeur Général du CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE ET DE LORRAINE, Strasbourg

- Paul Leesch

Administrateur

Commerçant, Luxembourg

- Paul Maibach

Administrateur à partir du 13 décembre 2000

Directeur Général de la BANQUE CIAL (SUISSE), Bâle

- Dr. Jost Prüm

Administrateur

Membre du Comité de Direction de la DEUTSCHE BANK SAAR AG, Sarrebruck

- Jean Weber

Président Honoraire

Strasbourg

- Dr Ekkehard Storck

Vice-Président Honoraire

Tegernsee

- Pierre Birckel

Administrateur Honoraire

Luxembourg

- Marc Weinand

Administrateur Honoraire

Luxembourg

Réviseur d'entreprises

DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 63, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23296/000/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 5.310.

—

Les comptes annuels de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., arrêtés au 31 décembre 2000 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 27 mars 2001, accompagnés du rapport de gestion et du rapport de révision, enregistrés à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 63, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(23295/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

ANDANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.948.

L'an deux mille un, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANDANTE S.A., établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 75.948, constituée suivant acte notarié du 25 mai 2000, publié au Mémorial C, numéro 684 du 22 septembre 2000 et depuis lors les statuts n'ont subi aucune modification.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, demeurant à Metz (France).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel Ripplinger, juriste, demeurant à Rodemack (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Angé, comptable, demeurant à Saint-Hubert (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de l'exercice social pour le faire courir dorénavant du 1^{er} avril de chaque année au 31 mars de l'année suivante, de sorte que l'exercice en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2001 se terminera exceptionnellement le 31 mars 2001 et les exercices suivants courant du 1^{er} avril de chaque année au 31 mars de l'année suivante.

2.- Modification subséquente de l'article 8 des statuts pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.»

3.- Acceptation avec décharge de la démission de Monsieur Peter Vansant, en tant qu'administrateur, respectivement administrateur-délégué de la société.

4.- Nomination de Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, aux fonctions de nouvel administrateur et administrateur-délégué de la société, fixation de la durée de son mandat et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'année sociale de la société en ce sens qu'elle commencera désormais le premier avril pour finir le trente et un mars de l'année suivante.

Par dérogation à ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que l'exercice social qui a pris cours le 1^{er} janvier 2001 se terminera exceptionnellement de 31 mars 2001 et que les exercices suivants courront du 1^{er} avril de chaque année au 31 mars de l'année suivante.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de l'année sociale, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article huit des statuts en conséquence et décide de donner à l'article huit la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide que nonobstant cette modification de l'exercice social, la date de l'assemblée générale ordinaire, fixée au 14 du mois de mai à 14.00 heures de chaque année, demeurera inchangée.

L'assemblée générale extraordinaire constate par conséquent que l'assemblée générale annuelle devant statuer sur l'exercice en cours (exercice courant du 1^{er} janvier au 31 mars 2001) se tiendra le 14 mai 2001 à 14.00 heures.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter avec effet immédiat la démission de Monsieur Peter Vansant en tant qu'administrateur, respectivement en tant qu'administrateur-délégué de la société, et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de ses mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, pour une durée de cinq (5) ans, la personne suivante:

Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Le nouvel administrateur présentement nommé terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2006.

Sixième résolution

Conformément aux dispositions de l'article soixante (60) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de nouvel administrateur-délégué de la société ANDANTE S.A., Monsieur Gabriel Jean, préqualifié.

Il aura en outre les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société de toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal passé à Luxembourg, les jour, mois et an date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-M. Bettinger, C. Ripplinger, P. Angé, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2001, vol. 857, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 avril 2001.

J.-J. Wagner.

(23284/239/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

ANDANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 avril 2001.

J.-J. Wagner.

(23285/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

BRASILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R. C. Luxembourg B 6.368.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 1^{er} octobre 2000

1) L'assemblée générale a donné, à l'unanimité, décharge aux administrateurs.

2) L'assemblée générale accepte, à l'unanimité, la démission des administrateurs:

- Cyro Cunha Melo,
- Mary de Carvalho Koenigkam,
- Chequer Hanna Bou-Habib, et
- Rachid Saliba.

3) Après que le président aie remercié les administrateurs démissionnaires pour les éminents services rendus à la société, l'Assemblée générale décide de nommer Messieurs:

- Eduardo Marcos de Barros Faria, demeurant à Av. Oswaldo Cruz 149, apt. 203, Flamengo, Rio de Janeiro, RJ, Brésil
 - Gerd Peter Poppinga, demeurant à Av. des Paysages, 6, rdc - Bruxelles - Belgique
 - Bernardeth Vieira de Souza, demeurant à Rua Souza Aguiar, 121, apto. 402, Méier, Rio de Janeiro, RJ, Brésil,
- comme nouveaux Président et Administrateurs de la société.

Messieurs Eduardo Marcos de Barros Faria, Gerd Peter Poppinga, Bernardeth Vieira de Souza sont nommés pour un terme de 1 an prenant fin lors de l'Assemblée Générale à tenir en l'an 2002 statuant sur l'exercice 2001.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2000.

Pour extrait conforme

C. Cunha Melo

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23307/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 6.481.

L'an deux mille un, le huit mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, avec siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 6.481, constituée suivant acte reçu par Maître Jules Hamelius, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1935, publié au Recueil Spécial du Mémorial, numéro 51 du 3 juillet 1935, dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 125 du 19 février 2001.

La séance est ouverte à 12.00 heures, sous la présidence de Monsieur Marcel Mart, président du conseil d'administration de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur André Hoffmann, directeur des affaires juridiques et fiscales de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- Monsieur Fernand Simon, ancien membre du comité de direction de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, demeurant à Strassen,

- Monsieur Marc Meyer, ingénieur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation, publiés dans les journaux suivants:

a) au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 131 du 20 février 2001 et numéro 155 du 28 février 2001,

b) au «Luxemburger Wort» numéro 43 du 20 février 2001 et numéro 49 du 28 février 2001,

c) au «Tageblatt» numéro 43 du 20 février 2001 et numéro 49 du 28 février 2001,

d) au «Letzebuurger Journal» numéro 35 du 20 février 2001 et numéro 40 du 28 février 2001.

Les justificatifs de ces publications sont déposés sur le bureau.

En outre des convocations contenant l'ordre du jour ont été adressées aux actionnaires en nom, en date du 21 février 2001.

II) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les douze millions quatre cent soixante-sept mille trois cent trente-quatre (12.467.334) actions, représentatives de l'intégralité du capital social de douze milliards quatre cent soixante-sept millions trois cent trente-quatre mille francs (12.467.334.000,- LUF), douze millions quatre cent vingt mille cent quatre-vingt-dix-neuf (12.420.199) actions, soit plus de la moitié, sont représentées à la présente assemblée.

IV) Que dès lors la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, conçu comme suit:

1. Augmentation de capital suite à l'apport en nature par FORTIS BANQUE de la totalité du capital de PBI HOLDING AG, société de droit suisse, ainsi que de 29.991 actions de BANQUE MeesPierson GONET (SUISSE) S.A.

2. Modification de l'article 5(1) des statuts relatif au capital social suite à l'augmentation de capital.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, et après avoir entendu les explications du Président sur les points portés à l'ordre du jour, cette dernière, après délibérations, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un milliard deux cent soixante-quatre millions sept cent un mille francs (1.264.701.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de douze milliards quatre cent soixante-sept millions trois cent trente-quatre mille francs (12.467.334.000,- LUF) à treize milliards sept cent trente-deux millions trente-cinq mille francs (13.732.035.000,- LUF), par la création et l'émission d'un million deux cent soixante-quatre mille sept cent une (1.264.701) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, avec une prime d'émission d'un montant total de quinze milliards cent trente-quatre millions six cent soixante-seize mille huit cent soixante-sept francs (15.134.676.867,- LUF).

Souscription et libération

Les un million deux cent soixante-quatre mille sept cent une (1.264.701) actions nouvellement créées ont été intégralement souscrites par la société anonyme FORTIS BANQUE, avec siège social à B-1000 Bruxelles, 3, Montagne du Parc, représentée par Monsieur Jean Meyer, président du comité de direction de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, demeurant à Oberanven, en vertu d'une procuration sous seing privé, du 8 mars 2001, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par FORTIS BANQUE, préqualifiée, moyennant:

1) apport de vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (29.994) actions, sur un total de quarante et un mille (41.000) actions émises de BANQUE MeesPierson GONET S.A., société anonyme de droit suisse, avec siège social à

Nyon (Suisse), d'une valeur totale de huit milliards six cent quatre-vingt-trois millions deux cent soixante-treize mille sept cent quarante-huit francs (8.683.273.748,- LUF), et

2) apport de toutes les cent (100) actions de PBI HOLDING AG, société anonyme de droit suisse, avec siège social à Zug (Suisse), d'une valeur totale de sept milliards sept cent seize millions cent quatre mille cent dix-neuf francs (7.716.104.119,- LUF).

Ces apports en nature ont fait l'objet d'un rapport établi par la société anonyme MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, daté du 8 mars 2001, lequel rapport après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport contient la conclusion suivante:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre, au pair comptable des actions nouvelles de la société BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. et à la prime d'émission à émettre en contrepartie.»

Du montant de seize milliards trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent soixante-dix-sept mille huit cent soixante-sept francs (16.399.377.867,- LUF), un montant d'un milliard deux cent soixante-quatre millions sept cent un mille francs (1.264.701.000,- LUF) est alloué au capital social et un montant de quinze milliards cent trente-quatre millions six cent soixante-seize mille huit cent soixante-sept francs (15.134.676.867,- LUF) est alloué à titre de prime d'émission à une réserve indisponible.

Cette résolution a été adoptée, à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 (1) des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5

(1) Le capital social s'élève à treize milliards sept cent trente-deux millions trente-cinq mille francs (13.732.035.000,- LUF), représenté par treize millions sept cent trente-deux mille trente-cinq (13.732.035) actions, sans désignation de valeur, entièrement libérées.»

Cette résolution a été adoptée, à l'unanimité.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 164.500.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne de demandant la parole, la séance est levée à 13.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau et le représentant du souscripteur ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Mart, A. Hoffmann, F. Simon, M. Meyer, J. Meyer, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 128S, fol. 77, case 7. – Reçu 163.993.779 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2001.

P. Frieders.

(23293/212/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 6.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2001.

P. Frieders.

(23294/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**ARCHETYPE HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. ARCHETYPE S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 54.817.

L'an deux mille un, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ARCHETYPE S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, R. C. Luxembourg section B, numéro 54.817, constituée suivant acte

reçu par le Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 1996, publié au Mémorial C, numéro 382 du 9 août 1996,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Marc Elter, en date du 3 juillet 1996, publié au Mémorial C, numéro 487 du 30 septembre 1996,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 542 du 25 juillet 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Muller, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Triboulot, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Heike Heinz, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination sociale pour adopter celle de ARCHETYPE HOLDING S.A.
- 2) Modification afférente de l'article premier des statuts.
- 3) Suppression de la valeur nominale des actions.
- 4) Conversion du capital social de DEM en EUR, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2000.
- 5) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 284.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
- 6) Souscription et libération intégrale.
- 7) Fixation du capital autorisé au montant de 500.000,- EUR pour une nouvelle période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication du présent acte.
- 8) Modification afférente de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en ARCHETYPE HOLDING S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il est régi par les présents statuts une société luxembourgeoise sous forme de société anonyme et sous la dénomination de ARCHETYPE HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des deux cent soixante-dix (270) actions représentant le capital social de deux cent soixante-dix mille Deutsche Mark (270.000,- DEM).

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2000, la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à deux cent soixante-dix mille Deutsche Mark (270.000,- DEM), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 1,95583 DEM=1,- EUR, en cent trente-huit mille quarante-huit virgule quatre-vingt-un euros (138.048,81 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent trente-neuf mille six cent soixante-quatre virgule quarante-huit euros (138.664,48 EUR), pour le porter de son montant actuel de cent trente-huit mille quarante-huit virgule quatre-vingt-un euros (138.048,81 EUR) à deux cent soixante-dix-sept mille sept cent treize virgule vingt-neuf euros (277.713,29 EUR).

Cinquième résolution

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital du report à nouveau à concurrence de cent trente-neuf mille six cent soixante-quatre virgule quarante-huit (139.664,48 EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdits bénéfices reportés et dudit report à nouveau a été apportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six mille deux cent quatre-vingt-six virgule soixante et onze euros (6.286,71 EUR), pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-dix-sept mille sept cent treize virgule vingt-neuf euros (277.713,29 EUR) à deux cent quatre-vingt-quatre mille euros (284.000,- EUR).

Septième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme ARCHETYPE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de six mille deux cent quatre-vingt-six virgule soixante et onze euros (6.286,71 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Huitième résolution

L'assemblée décide de remplacer les deux cent soixante-dix (270) actions existantes sans expression de valeur nominale par deux cent quatre-vingt-quatre (284) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Dixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent quatre-vingt-quatre mille euros (284.000,- EUR), représenté par deux cent quatre-vingt-quatre (284) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et en recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 253.605,25 LUF

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Muller, T. Triboulot, H. Heinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2001, vol. 514, fol. 17, case 3. – Reçu 2.536 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2001.

J. Seckler.

(23289/231/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

ARCHETYPE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 54.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2001.

J. Seckler

Notaire

(23290/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

BRABANT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 9.974.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour la société BRABANT S.A.H.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(23305/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

J. CARLSSON & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 60.994.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour la société J. CARLSSON & CO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(23312/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

CHORFAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.273.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 60, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

CHORFAS S.A.

Signatures

(23313/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

ELECTRICITE THULL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts et d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 2 avril 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 3 avril 2001, vol. 857, fol. 20, case 1.

1. L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Monsieur Marco Pomer, électricien, demeurant à L-3327 Crauthem, 14, rue des Champs, en tant que gérant administratif de la société, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

2. L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Monsieur Romain Glaesener, maître-électricien, demeurant à L-4712 Pétange, 2, rue des Alliés en tant que gérant technique de la société, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

3. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Romain Glaesener, prénommé.

4. La société est valablement engagée en toutes circonstances sous sa seule signature de son gérant unique.

Differdange, le 5 avril 2001.

Pour extrait conforme

R. Schuman

Notaire

(23333/237/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

C.I.D., COSMETICS INTERNATIONAL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 69.945.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue extraordinairement le 22 janvier 2001*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de C.I.D., COSMETICS INTERNATIONAL DISTRIBUTION S.A. («la société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Giacomo Santucci, demeurant Via A.Maffei n° 2, 20135 Milano, comme administrateur-délégué et comme administrateur de la société, et ce avec effet au 20 décembre, et de lui accorder pleine et entière décharge;
- de nommer Monsieur Riccardo Stilli, demeurant Via Privata Serenella n° 46, San Remo (Italie), comme administrateur de la société, et ce avec effet au 20 décembre 2000;
- d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à Monsieur Riccardo Stilli qui peut engager la société par sa seule signature et ce avec effet le 20 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(23314/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

C.I.D., COSMETICS INTERNATIONAL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 69.945.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenue extraordinairement le 22 janvier 2001

Au Conseil d'Administration de C.I.D., COSMETICS INTERNATIONAL DISTRIBUTION S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Riccardo Stilli, demeurant Via Privata Serenella n° 46, San Remo (Italie), qui peut engager la société par sa seule signature, et ce avec effet au 20 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(23315/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

DALIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.432.

RECTIFICATIF

à la publication enregistrée le 30 mars 2001, vol. 205, art. 1390 et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 30 mars 2001

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège le 12 février 2001

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Dirk Raeymaekers de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 12 février 2001, M. Carlo Santoiemma, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour DALIFIN S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 64, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23323/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

CLAREMONT CONSULTING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.766.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 2 avril 2001

L'assemblée était ouverte à 15.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Frederick Thomas, demeurant à Waldbredimus/Luxembourg. La présidente a désigné comme secrétaire Mme Anabela Inverno, demeurant à Arlon/Belgique et l'assemblée a élu Mme Aude Marie Thouvenin, demeurant à Herserange/France, scrutatrice.

Le Président a déclaré en accord avec la liste de présence ci-annexée que la totalité des 1.000 actions était représentée et donc que l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Paul Worth comme administrateur de la société.
2. Nomination de Monsieur Simon Baker comme nouvel administrateur de la société.
3. Renomination et élection des membres du conseil d'administration.

Décisions

1. Les actionnaires ont accepté en unanimité la démission de Monsieur Paul Worth de son poste d'administrateur de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

2. Les actionnaires ont accepté la nomination de Monsieur Simon Baker comme nouvel administrateur de la société.

3. Le conseil d'administration se composera des administrateurs suivants qui sont élus pour une année jusqu'à la prochaine assemblée générale:

Monsieur Karl Horsburgh

Monsieur Simon Baker, expert-comptable, demeurant à Steinsel/Luxembourg

Monsieur Frederick Thomas.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 16.00 heures.

F. Thomas / A. Inverno / A. M. Thouvenin

Président / Secrétaire / Scrutatrice

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 65, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23317/759/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

CORAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 64.828.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour la société CORAL FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(23320/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

DEXIA INVESTMENTS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.640.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2001.

Pour DEXIA INVESTMENTS LUXEMBOURG, Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(23329/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**COPESA S.A., Société Anonyme,
(anc. FINANCIERE DU CHATEAU MELIN S.A.).**
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 52.971.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 13 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil n° 43 du 23 janvier 1996;
 - Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil n° 291 du 18 avril 2000.

Il résulte d'une lettre adressée à la société COPESA S.A. en date du 22 mars 2001 que Monsieur Norbert Coster, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Senningerberg, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 mars 2001 que Monsieur Luc Pletschette, maître en sciences économiques, demeurant à L-Schiffange, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Norbert Coster.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 22 mars 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23319/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

CYBER MEDIA GROUP, Société Anonyme.
Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 65.501.

L'an deux mille un, le treize mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CYBER MEDIA GROUP, ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R. C. Luxembourg section B, numéro 65.501, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 726 du 10 juillet 1998, ayant un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Nico Hansen, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sylvie Maiezza, employée privée, demeurant à Mondelange (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
 - 2.- Conversion du capital social de LUF en EUR.
 - 3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
 - 4.- Libération intégrale.
 - 5.- Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 31.000,- EUR soit représenté par 310 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR, chacune entièrement libérée.
 - 6.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.
 - 7.- Modification du dernier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs dont la signature de l'administrateur-délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.»
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euro (13,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euro (31.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Le montant de treize virgule trente et un euro (13,31 EUR) a été apporté en numéraire, de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société CYBER MEDIA GROUP, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans expression de valeur nominale par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euro (100,- EUR) chacune.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs dont la signature de l'administrateur-délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 536,92 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Zeimet, N. Hansen, S. Maiezza, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2001, vol. 514, fol. 7, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2001.

J. Seckler.

(23321/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

CYBER MEDIA GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 65.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2001.

J. Seckler.

(23322/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**DINKY FINANCE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. DINKY FINANCE INVEST S.A.).**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 68.562.

In the year two thousand, on the fifteenth of March.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company DINKY FINANCE INVEST S.A., with registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R. C. Luxembourg, section B number 68.562, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, on the 4th of February 1999, published in the Mémorial C number 337 of the 12th of May 1999.

The meeting is presided by Mr Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), residing in Fauvillers (Belgium).

The chairman appoints as secretary Mr Alain Lam, réviseur d'entreprises, residing in Mersch.

The meeting elects as scrutineer Mr Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), residing in Rulles (Belgium).

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1.- Acceptance of the resignation of all the directors and the auditor and full and entire discharge for the execution of their mandate.

2.- Change of the name of the company into DINKY FINANCE INVEST, S.à r.l.

3.- Change of the fiscal year to run henceforth from the 1st of December to the 30th of November of the following year.

4.- Change of the legal form of the company from a «société anonyme» into à «société à responsabilité limitée» and complete reorganization of the articles of incorporation.

5.- Statutory nominations.

6.- Transfer of the registered office of the company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, to L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to accept the resignation of all the directors and the auditor and gives full and entire discharge for the execution of their mandate with affect from today on.

Second resolution

The meeting decides to change the name of the company into DINKY FINANCE INVEST, S.à r.l.

Third resolution

The meeting decides to change the business year of the company in order to run henceforth from the 1st of December to the 30th of November of the following year, the current fiscal year running from the 1st of January 2001 to the 30th of November 2001.

Fourth resolution

The meeting decides to change the legal form of the company from a «société anonyme» into à «société à responsabilité limitée» and to proceed to a complete reorganization of the articles of incorporation as follows:

STATUTES

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established by the present deed, in the form of a «société à responsabilité limitée», which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of 31st of July 1929 governing holding companies.

The company is authorised to open branches or offices in the Grand Duchy and in foreign countries.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of DINKY FINANCE INVEST, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be in Luxembourg.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate Capital - Shares

Art. 6. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), consisting of thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each, totally paid up.

The shares have been subscribed by the company ITW INTERNATIONAL HOLDINGS INC., with registered office at 1300 New Market Street, Wilmington, Delaware (U.S.A.).

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within 30 days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III.- Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of December and terminate on the 30th of November of the following year.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Fifth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the directors of the company and to accord full and entire discharge to them for the execution of their mandates.

The meeting decides to nominate as new managers of the company:

- a) Mr Alain Lam, company auditor, residing in Mersch;
- b) Mr Allan C. Sutherland, businessman, residing at 13742 Logan Street, Orland Park, IL 60462 (USA);
- c) Mr Stuart Skinner Hudnut, businessman, residing at 56 Indian Hill Road, IL 60093 Winnetka (USA);
- d) Mr Felix Rodriguez, residing at 3015 Worchester Lane, Aurora, Illinois 60506 (USA).

The corporation will be validly bound by the joint signature of two managers.

Sixth resolution

The meeting decides to transfer the registered office from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, to L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at sixty thousand Luxembourg francs.

The amount of the capital is evaluated at 1,250,536.90 LUF.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil un, le quinze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DINKY FINANCE INVEST S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R. C. Luxembourg section B numéro 68.562, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 337 du 12 mai 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à Fauvillers (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), demeurant à Rulles (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

2.- Modification de la dénomination de la société en DINKY FINANCE INVEST, S.à r.l.

3.- Modification de l'année sociale qui courra désormais du 1^{er} décembre au 30 novembre de l'année suivante.

4.- Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et refonte complète des statuts.

5.- Nominations statutaires.

6.- Transfert du siège social de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, à L-1.526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs et du commissaire de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat et ce jusqu'à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en DINKY FINANCE INVEST, S.à r.l.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui courra désormais du 1^{er} décembre au 30 novembre de l'année suivante, l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2001 se terminant le 30 novembre 2001.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

STATUTS**Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée**

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter

toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de DINKY FINANCE INVEST, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) parts sociales de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites par la société ITW INTERNATIONAL HOLDINGS INC., ayant son siège social à 1300 New Market Street, Wilmington, Delaware (USA).

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Cinquième résolution

Sont nommés gérants de la société:

- a) Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch;
- b) Monsieur Allan C. Sutherland, businessman, demeurant au 13742 Logan Street, Orland Park, IL 60462 (USA);
- c) Monsieur Stuart Skinner Hudnut, businessman, demeurant au 56 Indian Hill Road, IL 60093 Winnetka (USA);
- d) Monsieur Felix Rodriguez, demeurant au 3015 Worchester Lane, Aurora, Illinois 60506 (USA).

La société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Beernaerts, A. Lam, P. Moinet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2001, vol. 514, fol. 9, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 avril 2001.

J. Seckler.

(23330/231/247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

DUCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 70.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 24, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2001.

Pour DUCAR S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(23331/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

EDIZIONE FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

L'an deux mille, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDIZIONE FINANCE INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 464 du 30 juin 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gustave Stoffel, licencié et maître en administration et gestion, demeurant à Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Chantal Fondeur, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Roeser.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions existantes et conversion du capital souscrit de ITL 500.010.000,- en EUR 258.233,61.

2. Augmentation du capital social souscrit et converti de EUR 741.766,39 à prélever sur la «prime d'émission» pour le faire passer de son montant actuel de EUR 258.233,61 à EUR 1.000.000,-.

3. Remplacement des 50.000 actions A et de l'action B sans désignation de valeur par 49.999 actions A et une action B d'une valeur nominale de EUR 20,00 à attribuer aux actionnaires existants en proportion des droits qu'ils détiennent dans la société.

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes et de convertir le capital social souscrit de la société de ITL 500.010.000,- en Euro, de sorte qu'après cette conversion le capital souscrit sera de deux cent cinquante-huit mille deux cent trente-trois virgule soixante et un euro (EUR 258.233,61).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit et converti à concurrence d'un montant de sept cent quarante et un mille sept cent soixante-six virgule trente-neuf euro (EUR 741.766,39), pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-huit mille deux cent trente-trois virgule soixante et un euro (EUR 258.233,61) à un million d'euro (EUR 1.000.000,-).

L'assemblée décide que la libération de toutes les actions ainsi souscrites se fera par incorporation d'un montant adéquat à prendre du poste «prime d'émission».

La preuve de l'existence de la prime d'émission de la société pouvant être intégrée au capital social a été apportée au notaire instrumentant sur le vu d'un certificat émanant des administrateurs de la société, lequel restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de remplacer les 50.000 actions A et l'action B par 49.999 actions A et une action B d'une valeur nominale de vingt (20) euro chacune à attribuer aux actionnaires existants en proportion des droits qu'ils détiennent dans la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour le mettre en concordance avec les décisions qui précèdent et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at one million euro (EUR 1,000,000.-), represented by forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (49,999.-) ordinary class A shares and one (1) ordinary class B share, with a nominal value of twenty (20) euro each fully paid up.»

Le texte en langue française aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million d'euro (EUR 1.000.000,-), représenté par quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (49.999) actions ordinaires de classe A et une (1) action ordinaire de classe B, ayant une valeur nominale de vingt (20) euro chacune entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs (80.000,- LUF).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Stoffel, C. Fondev, N. Steuermann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 43, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 4 avril 2001.

P. Bettingen.

(23332/202/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

DANICA LIFE AND PENSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.790.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 53, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, avril 2001.

Signature.

(23325/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

DANICA LIFE AND PENSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.790.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 29 mars 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société que:

- conformément à la proposition du Conseil d'administration en date du 9 février 2001, l'assemblée générale des actionnaires a décidé le report de la perte de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

Pour DANICA LIFE AND PENSION S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23326/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

DANICA LIFE AND PENSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.790.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 29 mars 2001

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la société que:

* il est donné décharge aux administrateurs et au réviseur pour leur mandat durant l'année 2000.

* sont nommés administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la société au 31 décembre 2001:

a) Mr Birger Larsen, Member of the Board of Directors, residing in DK-2000 Frederiksberg, Aksel Møllers Have 14, 9;

b) Mr Bo Weisel Jensen, Member of the Board, residing in DK-2950 Vedbæk, Kløvereng 21;

c) M. Jesper Honoré Winkelmann, member of the Executive Board, demeurant à Stolbergvej 38, DK-2970 Hoersholm, Denmark;

d) M. Peter Preisler, Deputy General Manager, demeurant au 4, rue Munsterbusch, L-2170 Senningerberg, Luxembourg;

e) M. Lars Bo Bertram, Senior Vice President, demeurant à Spurveskjul 6, DK-2000 Frederiksberg, Denmark.

* est nommé réviseur jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la société au 31 décembre 2001:

KPMG AUDIT, société civile, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

Pour DANICA LIFE AND PENSION S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23327/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

FERES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.393.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le Conseil d'Administration de la société, Monsieur Aloyse Scherer, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2001 le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euro soixante et un mille (61.000,- EUR), représenté par quarante actions (40) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23342/657/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

EMOLIFE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 76.917.

Constituée suivant acte reçu par M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 11 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil n° 881 du 9 décembre 2000.

Il résulte d'une lettre adressée à la société EMOLIFE HOLDING S.A. en date du 31 janvier 2001 que Madame Aline Ricciutelli a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 janvier 2001 que Madame Marie-Hélène Moschini, employée privée, demeurant à F-Hussigny, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Madame Aline Ricciutelli.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 31 janvier 2001.

Pour la société EMOLIFE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23334/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

ENNI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 63.840.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le Conseil d'Administration de la société, Monsieur Aloyse Scherer, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2001 le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euro un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept virgule soixante-deux (1.239.467,62 EUR), représenté par cinq mille actions (5.000) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23335/657/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

FINANCIERE DU MONT D'ARBOIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 58.395.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 26 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil n° 318 du 24 juin 1997;

- Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil n° 252 du 17 avril 1998.

Il résulte d'une lettre adressée à la société FINANCIERE DU MONT D'ARBOIS S.A. en date du 22 mars 2001 que Monsieur Norbert Coster, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Senningerberg, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 mars 2001 que Monsieur Luc Pletschette, maître en sciences économiques, demeurant à L-Schiffange, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Norbert Coster.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 22 mars 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23346/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

EURO COMMA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 26 mars 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 2 avril 2001, vol. 857, fol. 87, case 5.

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et fixe le nombre des liquidateurs à un (1).

Elle appelle à ces fonctions:

Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il pourra accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où elle est requise.

Il pourra dispenser le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur sera dispensé de dresser inventaire et pourra s'en référer aux écritures de la société.

Il pourra sous sa responsabilité pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Differdange, le 4 avril 2001.

Pour extrait conforme

R. Schuman

Notaire

(23338/237/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

FARANDA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 74.801.

—
L'an deux mille un, le quinze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FARANDA S.A., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue de Glesener, R. C. Luxembourg section B, numéro 74.801, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 473 du 5 juillet 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 septembre 2000, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Vanderhoven, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange.

Le président prie le notaire d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

Que la présente assemblée a été convoquée:

- par des avis de convocation à la présente assemblée insérés dans les journaux suivants:

au Lëtzebuerger Journal, numéro 38 du 23 février 2001 et numéro 44 du 6 mars 2001;

au Mémorial C, numéro 143 du 23 février 2001 et numéro 173 du 6 mars 2001, contenant l'ordre du jour.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme FARANDA S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Qu'il appert de la liste de présence que toutes les dix mille (10.000) actions représentatives du capital social d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut en conséquence délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Sur ce, l'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du président, a abordé l'ordre du jour et, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de trente mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 40.339.900,- LUF.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Winandy, P. Vanderhoven, M. Gehlen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2001, vol. 514, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2001.

J. Seckler.

(23341/231/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

FIDUCIAIRE RUTLEDGE & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 19.614.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le seize mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDUCIAIRE RUTLEDGE & ASSOCIES S.A. (en liquidation), avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 19.614, constituée suivante acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 1982, publié au Mémorial C, numéro 259 du 20 octobre 1982,

mise en liquidation par acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 9 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 762 du 14 octobre 1999.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par Madame Anna Dicorato, employée privée, demeurant à Longwy (France).

La fonction de secrétaire est remplie par Monsieur Christophe Serwy, employé privé, demeurant à Braine l'Alleud (Belgique).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Rapport du commissaire-vérificateur
- 2) Approbation des comptes de liquidation
- 3) Décharge au liquidateur, au commissaire-vérificateur, aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 4) Clôture de la liquidation
- 5) Désignation de l'endroit où les livres et documents seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans
- 6) Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que l'intégralité du capital social est présente ou représentée.

IV.- Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points apportés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Rapport du commissaire-vérificateur

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de Monsieur Jeffrey Davies, réviseur d'entreprise, demeurant à L-1328 Luxembourg, 77, rue Charlemagne, en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge au Liquidateur et au commissaire-vérificateur

Adoptant les conclusions de ce rapport l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction aux anciens administrateurs et au commissaire aux comptes ainsi qu'à Monsieur Alain Tircher, licencié en gestion, demeurant à Louftémont (Belgique), de sa gestion de liquidateur de la société et à Monsieur Jeffrey Davies, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Désignation de l'endroit où les livres et documents comptables seront déposés

Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme FIDUCIAIRE RUTLEDGE & ASSOCIES S.A. a définitivement cessé d'exister.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: A. Dicorato, C. Serwy, S. Mathot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 128S, fol. 78, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 4 avril 2001.

P. Bettingen.

(23345/202/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

FINAURORE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.514.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Calorine Folmer, Jean Lambert et EDIFAC S.A., administrateurs et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont renouvelés pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale clôturant les comptes au 31 décembre 2000.

Extrait sincère et conforme
FINAURORE HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23350/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.841.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2001, vol. 551, fol. 63, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

luxembourg, le 9 avril 2001.

Signature.

(23343/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1671 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.841.

Assemblée des Associés le 31 mars 2001

Présents: Andrée Billon-Jacquemart, Christian Billon.

L'assemblée des associés s'ouvre à 10.00 heures et décide des points suivants:

1. Décharge est donnée au gérant pour l'exercice clos au 31 décembre 2000.
2. L'assemblée approuve les comptes de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2000. Elle constate un bénéfice de EUR 62.403,16.
3. Le bénéfice est affecté comme suit:
 - Affectation à la réserve libre EUR 2.466,25
 - Report à nouveau EUR 59.936,91.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 10.30 heures.

C. Billon / A. Billon-Jacquemart

Gérant et Associé / Associée

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 63, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23344/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

FRAMOLUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 22.063.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour la société FRAMOLUX S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(23352/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

IMMOBILIERE INDUSTRIELLE LUXEMBOURG S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 1, rue d'Avalon.

Décision collective des associés en date du 11 janvier 2001

Les associés représentant l'intégralité du capital social de la société IMMOBILIERE INDUSTRIELLE LUXEMBOURG S.C.I., à savoir Monsieur Jean-Marie Louis (99 actions) et Monsieur Christophe Louis (1 action), se sont réunis au siège social, afin de délibérer sur l'unique point mis à l'ordre du jour et ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Transfert du siège social

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat au 1, rue d'Avalon à L-1159 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

J.-M. Louis / C. Louis

Les associés

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2001, vol. 319, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(23376/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

FINSILVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.497.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Caroline Folmer, Jean Lambert, EDIFAC S.A., administrateurs et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Extrait sincère et conforme

FINSILVER S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23351/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

GASTROFOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.641.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mars 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Caroline Folmer, Jean Lambert, EDIFAC S.A., administrateurs et la mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Extrait sincère et conforme

GASTROFOOD HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23353/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

JABBALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.729.

Avec effet au 1^{er} janvier 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le Conseil d'Administration de la société, Monsieur Aloyse Scherer, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2001, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euro cent cinquante mille (150.000 EUR) représenté par soixante actions (60) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23382/657/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

FINANCIERE SAINTE-CROIX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 61.142.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour la société FINANCIERE SAINTE CROIX HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(23347/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

FINANCIERE SAINTE-CROIX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 61.142.

L'an deux mille un, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE SAINTE-CROIX HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 octobre 1997, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, n° 30 en date du 15 janvier 1998.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne Francini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Pletschette, Maître en sciences économiques, demeurant à Schifflange.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de neuf millions cinq cent vingt mille sept cent cinquante-quatre francs luxembourgeois (LUF 9.520.754,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à dix millions sept cent soixante-dix mille sept cent cinquante-quatre francs luxembourgeois (LUF 10.770.754,-) à libérer par l'incorporation de résultats reportés.

3.- Conversion de la devise du capital social en Euro.

4.- Remplacement des 1.250 actions existantes sans désignation de valeur nominale par 26.700 actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune.

5.- Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires, le notaire soussigné et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la ou les procuration(s) signée(s) ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf millions cinq cent vingt mille sept cent cinquante-quatre francs luxembourgeois (LUF 9.520.754,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à dix millions sept cent soixante-dix mille sept cent cinquante-quatre francs luxembourgeois (LUF 10.770.754,-) à libérer par l'incorporation de résultats reportés.

La faisabilité et la justification de cette opération ressortent clairement du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société du 5 mars 2001, ainsi que du bilan arrêté au 31 décembre 2000, ce qui est expressément constaté par le notaire instrumentant.

Ces deux documents, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être enregistrés avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social en Euro.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les 1.250 actions existantes sans désignation de valeur nominale par 26.700 actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) par action et d'attribuer les 26.700 actions aux actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle.

Cinquième résolution

Suite aux décisions qui précèdent, le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-sept mille Euro (EUR 267.000,-), représenté par vingt-six mille sept cent (26.700) actions au porteur d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) par action.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les frais et charges en rapport avec les présentes resteront à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Faber, A. Francini, L. Pletschette, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2001, vol. 857, fol. 87, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 4 avril 2001.

R. Schuman.

(23348/237/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

FINANCIERE SAINTE-CROIX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 61.142.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(23349/237/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

GC PAN EUROPEAN CROSSING LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 70.471.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 551, fol. 60, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

Signature.

(23354/550/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

ATAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.202.

EXTRAIT

Suite à une demande du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 16 mars 2001, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Révocation de la société BAUMAN FINANCIAL S.A. de son poste d'Administrateur-Délégué de la société ATAR S.A.

2. Nomination y consécutive de Monsieur Galland Alex, demeurant 13, rue Antoine Beschamp à Ostwald (67) en qualité d'Administrateur-Délégué de la prédite société.

3. Monsieur Galland Alex, prredit, se voit attribuer un droit de co-signature obligatoire, en sa qualité d'Administrateur-Délégué.

Pour extrait conforme

A. Galland

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2001, vol. 550, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23355/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

GERRARD ENERGY VENTURES S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 80.689.

In the year two thousand and one, on the twenty-second of March.
Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster.

There appeared:

- Mr Cornelius Bechtel, conseil économique, professionally residing at Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the company GERRARD ENERGY VENTURES S.A., having its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R. C. Luxembourg section B number 80.689, pursuant of a resolution of the board of directors dated March 19th, 2001.

The minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The company GERRARD ENERGY VENTURES S.A. has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 25th of January 2001, not yet published in the Mémorial C.

2. The corporate capital is set at EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand Euros) divided into 75,000 (seventy-five thousand) A shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each.

3. Pursuant to Article five of the Articles of Incorporation, the board of directors is authorized to increase the capital to the extent of EUR 22,500,000.- (twenty-two million five hundred thousand Euros) in order to raise the Company's share capital from EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand Euros) to a total aggregate amount of EUR 22,650,000.- (twenty-two million six hundred fifty thousand Euros) by the issue of 11,250,000 (eleven million two hundred and fifty thousand) B shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each and a share premium of EUR 18.- (eighteen Euros) per share, with a related total aggregate amount of EUR 202,500,000.- (two hundred and two million five hundred thousand Euros).

The Board of Directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions he will fix.

4. In its meeting of March 19th, 2001, the board of Directors of the said company has decided to increase the capital by an amount of 17,617,000.- EUR (seventeen million six hundred and seventeen thousand Euros) so as to raise the capital from its present amount of 150,000.- EUR (one hundred and fifty thousand Euros) to 17,767,000.- EUR (seventeen million seven hundred sixty-seven thousand Euros), by the creation of 880,850 (eight hundred eighty thousand eight hundred fifty) new class B shares with a nominal value of 2.- EUR (two Euros) per share and a share premium of 18.- EUR (eighteen Euros).

- The 245,500 (two hundred forty-five thousand five hundred) new class B shares are subscribed by the company OLD MUTUAL PLC, having its registered office in London W1X 5DH, 57, Berkeley Square, Lansdowne House, 57, 3rd floor, (United Kingdom).

The capital increase will be realized:

- through the contribution in kind of 193,104 ordinary shares held by OLD MUTUAL PLC in the company iVENTURES LIMITED, representing 16.2% of the issued share capital of the company iVENTURES LIMITED.

- through the contribution in kind of 392,157 preferred «B» shares held by OLD MUTUAL PLC in the company BizzENERGY LIMITED, representing 6.96% of the issued share capital of the company BizzENERGY LIMITED.

This contribution in kind of the shares is valued at 4,910,000.- EUR (four million nine hundred and ten thousand Euros).

- The 549,500 (five hundred forty-nine thousand five hundred) new class B shares are subscribed by the company OLD MUTUAL PLC, prenamed.

The new shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash, so that the amount of 10,990,000.- EUR (ten million nine hundred and ninety thousand Euros) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

- The 85,850 (eighty-five thousand eight hundred and fifty) new class B shares are subscribed by the company BANQUE DE PATRIMOINES PRIVES GENEVE BPG S.A., having its registered office in CH-1211 Genève 25, 2022, Avenue de Miremont, (Switzerland).

The capital increase will be realized through the contribution in kind of 16,991 ordinary shares held by BANQUE DE PATRIMOINES PRIVES GENEVE BPG S.A. in the company buyENERGYonline.com Limited, representing 9.29% of the issued share capital of the company buyENERGYonline.com Limited.

This contribution in kind of the shares is valued at 1,717,000.- EUR (one million seven hundred seventeen thousand Euros).

These contributions in kind are certified by a report of the company KPMG AUDIT REVISEURS D'ENTREPRISES, according to the articles 26-1 and 32-1 of the law on Commercial Companies and the conclusion of which is the following:

«Conclusion

Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution that corresponds at least to the number and nominal value of the shares and the share premium to be issued as consideration.

This report is produced solely for the purpose of articles 26-1 and 32-1 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently modified and is not to be used for any other purpose. This report is to be remitted in hard

copy to notary Jean Seckler who has to record the issue and payment of the new shares in notarial form on 22nd March 2001 and notary Jean Seckler is hereby authorised to rely on this valuation report.

Luxembourg, March 22, 2001.

KPMG AUDIT
Réviseurs d'Entreprises»

This report, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

5. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article five of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporation capital is set at EUR 1,911,700.- (one million nine hundred eleven thousand seven hundred euros) divided into 75,000 (seventy-five thousand) A shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) and 880,850 (eight hundred eighty thousand eight hundred fifty) B shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each and a share premium of EUR 18.- (eighteen Euros) per share.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven million three hundred twenty-five thousand Luxembourg francs.

The amount of the increase of capital and the issue premium is evaluated at 710,668,018.30 LUF.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up at Junglinster, at the date named at the beginning of this document.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Cornelius Bechtel, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme GERRARD ENERGY VENTURES S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R. C. Luxembourg section B numéro 80.689, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil d'administration en sa réunion du 19 mars 2001.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, en qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société anonyme GERRARD ENERGY VENTURES S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 janvier 2001, non encore publié au Mémorial C.

2. Le capital social de la société est actuellement fixé à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) actions A d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

3. Conformément à l'article cinq des statuts, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital à concurrence de EUR 22.500.000,- (vingt-deux millions cinq cent mille euros) pour le porter de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) à EUR 22.650.000,- (vingt-deux millions six cent cinquante mille euros) par l'émission de 11.250.000 (onze millions deux cent cinquante mille) actions B d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune et avec une prime d'émission d'une valeur de EUR 18,- (dix-huit euros) par action, pour un montant total de EUR 202.500.000,- (deux cent deux millions cinq cent mille euros).

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera.

4. En sa réunion du 19 mars 2001, le conseil d'administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 17.617.000,- EUR (dix-sept millions six cent dix-sept mille euros) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de 150.000,- EUR (cent cinquante mille euros) à 17.767.000,- EUR (dix-sept millions sept cent soixante-sept mille euros) par l'émission de 880.850 (huit cent quatre-vingt mille huit cent cinquante) actions de classe B nouvelles d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) et d'une prime d'émission de 18,- EUR (dix-huit euros).

- Les 245.500 (deux cent quarante-cinq mille cinq cents) actions B nouvelles sont souscrites par la société OLD MUTUAL PLC, avec siège social à Londres W1X 5DH, 57, Berkeley Square, Lansdowne House, 57, 3d floor, (Royaume-Uni).

L'augmentation de capital a été réalisée:

- moyennant apport en nature de 193.104 actions ordinaires détenues par la société OLD MUTUAL PLC dans la société iVENTURES LIMITED, représentant 16,2% du capital de ladite société iVENTURES LIMITED;

- moyennant apport en nature de 392.157 actions préférentielles «B» détenues par la société OLD MUTUAL PLC dans la société BizzENERGY LIMITED, représentant une participation de 6,96% du capital de ladite société BizzENERGY LIMITED.

Cet apport d'actions est évalué à 4.910.000,- EUR (quatre millions neuf cent dix mille euros).

- Les 549.500 (cinq cent quarante-neuf mille cinq cents) actions B nouvelles sont souscrites par la société OLD MUTUAL PLC, prédésignée.

Les actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de 10.990.000,- EUR (dix millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

- Les 85.850 (quatre-vingt-cinq mille huit cent cinquante) actions B nouvelles sont souscrites par la société BANQUE DE PATRIMOINES PRIVES GENEVE BPG S.A., avec siège social à CH-1211 Genève 25, 20-22, Avenue de Miremont, (Suisse).

L'augmentation de capital a été réalisée moyennant apport en nature de 16.991 actions ordinaires détenues par la société BANQUE DE PATRIMOINES PRIVES GENEVE BPG S.A. dans la société buyENERGYonline.com Limited, représentant une participation de 9,29% du capital de ladite société buyENERGYonline.com Limited.

Cet apport des actions est évalué à 1.717.000,- EUR (un million sept cent dix-sept mille euros).

Ces apports font l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant KPMG AUDIT, RE- VISEURS D'ENTREPRISES, conformément aux stipulations de l'article 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution that corresponds at least to the number and nominal value of the shares and the share premium to be issued as consideration.

This report is produced solely for the purpose of articles 26-1 and 32-1 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently modified and is not to be used for any other purpose. This report is to be remitted in hard copy to notary Jean Seckler who has to record the issue and payment of the new shares in notarial form on 22nd March 2001 and notary Jean Seckler is hereby authorised to rely on this valuation report.

Luxembourg, March 22, 2001.

KPMG AUDIT
Réviseurs d'Entreprises»

Ledit rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

5. A la suite des augmentations de capital ainsi réalisées, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 1.911.700,- (un million neuf cent onze mille sept cents euros) représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) actions A d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) et 880.850 (huit cent quatre-vingt mille huit cent cinquante) actions B d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune et avec une prime d'émission d'une valeur de EUR 18,- (dix-huit euros) par action chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à sept millions trois cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à 710.668.018,30 LUF.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bechtel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mars 2001, vol. 514, fol. 143, case 1. – Reçu 7.106.680 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 avril 2001.

J. Seckler.

(23364/231/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

GERRARD ENERGY VENTURES S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 80.689.

In the year two thousand and one, on the twenty-second of March.
Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company GERRARD ENERGY VENTURES S.A., with registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, R. C. Luxembourg B number 80.689, incorporated by deed of the undersigned notary on the 25th of January 2001, not yet published in the Mémorial C,

with a corporate capital of EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand Euros) divided into 75,000 (seventy-five thousand) A shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each.

The meeting is presided by Mr Cornelius Bechtel, private employee, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Françoise Hübsch, private employee, residing at D-Echternacherbrück.

The meeting elects as scrutineer Mr Christian Dostert, private employee, residing at Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1.- Amendment of Article 3 of the Articles of Association.

2.- Amendment of Article 5 of the Articles of Association.

3.- Amendment of Article 7 of the Articles of Association.

4.- Inserting of Article 11bis in the Articles of Association.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to amend article 3 of the articles of association as follows:

«**Art. 3.** The corporation is established for a limited period and will end on December 31, 2007. The duration of the corporation may be extended beyond such date only by unanimous decision of the general shareholders' meeting.

A dissolution of the Company prior to April 30, 2006 can only be resolved with the approval of the unanimity of A shareholders and the favourable vote of a majority of two thirds of the entire share capital.»

Second resolution

The meeting decides to amend the fourth and fifth paragraph of article 5 of the articles of association as follows:

«**Art. 5. Fourth and fifth paragraph.** After the payment of all the company's debts and the settlement of costs incurred during the liquidation process, A and B shareholders shall be paid the amount necessary to reimburse to them their capital contribution, including the subscription premium.

The A shares existing at the liquidation of the corporation will then receive a preferential share of 20 % of the liquidation profit. The entire remaining liquidation profit will thereafter be allocated to the B shareholders in proportion of their shareholding.»

Third resolution

The meeting decides to amend article 7 of the articles of association as follows:

«**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues at a meeting of the board of directors if so appointed pursuant to the immediately preceding sentence.

A director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held in Luxembourg.

Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.»

Fourth resolution

The meeting decides to insert an article 11bis in the articles of association with the following wording:

«**Art. 11bis.** The directors shall only be liable towards the Company in case of gross negligence or wilful misfeasance in the performance of their mandate as director.

The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against reasonable expenses and, if any, condemnations incurred by him in connection with any action, suit or proceedings to which he may be made a party by reason of his being of having been a director or officer of the Company or, at the Company's request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company after consulting with legal counsel reasonably determines that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which a director may be entitled.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at thirty-five thousand Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GERRARD ENERGY VENTURES S.A., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, R. C. Luxembourg B numéro 80.689, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 janvier 2001, non encore publié au Mémorial C, avec un capital social fixé à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) actions A d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Cornelius Bechtel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à D-Echternacherbrück.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Amendement de l'article 3 des statuts.
- 2.- Amendement de l'article 5 des statuts.
- 3.- Amendement de l'article 7 des statuts.
- 4.- Insertion d'un article 11bis dans les statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La société est constituée pour une durée limitée et se terminera le 31 décembre 2007. La durée de la société ne pourra être prorogée que de l'accord unanime de tous les associés. Une dissolution de la société antérieurement au 30 avril 2006 ne pourra être décidée qu'avec l'accord unanime des actionnaires de classe A et le vote favorable de la majorité des deux tiers de l'intégralité du capital social.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer le quatrième et le cinquième alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. Quatrième et cinquième alinéa.** Après le paiement de toutes les dettes de la société et, le cas échéant, le provisionnement des montants requis pour faire face aux coûts de liquidation, les actionnaires A et B toucheront le montant requis pour leur rembourser leur mise en capital et prime de souscription.

Les actions A existant à la liquidation de la société recevront ensuite une part préférentielle de 20 % du profit de liquidation. L'intégralité du montant résiduel du profit de liquidation sera alors payé aux actionnaires B au prorata de leur participation.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'article 7 des statuts comme suit:

«**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, téléfax, télégramme ou télex un autre administrateur pour son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du conseil d'administration.

Les administrateurs peuvent participer à toutes réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'insérer un article 11bis dans les statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 11bis.** Les administrateurs n'encourent de responsabilité vis-à-vis de la société pour l'exécution de leur mandat d'administrateur qu'en cas de faute lourde ou intentionnelle de leur part.

La société indemnise tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour les condamnations ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de la Société de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de faute lourde ou intentionnelle; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement pour lesquelles la Société obtient l'avis de son conseil juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le droit d'indemnisation qui précède est stipulé sans préjudice à d'autres droits de l'administrateur.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trente-cinq mille francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bechtel, F. Hübsch, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mars 2001, vol. 514, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 avril 2001.

J. Seckler.

(23362/231/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

GERRARD ENERGY VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 80.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster le 4 avril 2001.

J. Seckler.

(23363/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.